

## FORMATION A LA DIRECTIVE MACHINE

OBJECTIFS :	PROGRAMME :
Acquérir les connaissances nécessaires pour une maîtrise complète de la sécurité des machines. La personne doit avoir les connaissances nécessaires pour respecter les consignes et les bonnes pratiques en matière de sécurité.	<b>I – LA REGLEMENTATION</b> - La réglementation européenne (directive « machines » 2006/42/CE) - L'application en droit français (Décret n° 2008-1156) - Les obligations (Conception, achat, vente, mise à disposition, utilisation) - Les formalités administratives (certificat de conformité, auto-certification, examen CE de type)
<b>PUBLIC</b>	
Toute personne impliquée de la conception, installation, utilisation et maintenance des machines. Aucun prérequis particulier n'est nécessaire pour le suivi de cette formation.	<b>II – LES REGLES TECHNIQUES</b> - Les règles techniques avant le 01/01/93 - Les règles techniques applicables aux machines CE - Le code du travail et normes européennes
<b>METHODES PEDAGOGIQUES</b>	
ACTIVE, PARTICIPATIVE, DIDACTIQUE, MAGISTRALE. Enseignement théorique, tour de table, échange des expériences vécues, étude de cas pratique dans l'entreprise – Retour d'expérience. Exposé avec matériels audiovisuels. Support de cours fourni.	<b>III – LE PRINCIPE D'INTEGRATION DE LA SECURITE</b> - Présentation de l'ensemble des risques possibles associé aux machines et leurs préventions dans le cadre de : conception, mise en place, utilisation, entretien ou maintenance) - Dispositif d'information et d'alerte - La notice d'instruction - Les principes de prévention (L'analyse de risques, la prévention, la protection, l'information, la formation) - Les normes européennes (NF EN ISO 12100, NF EN ISO 14121-1, ...)
Formateur : Formateur en prévention des risques professionnels	
<b>SUIVI &amp; ASSISTANCE POST-FORMATION</b>	<b>IV – APPLICATION DES REGLES TECHNIQUES</b> - La réduction du risque (protection intrinsèque, les protecteurs, l'atteinte des machines, les protections mécaniques, la consignation, la sécurité fonctionnelle)
Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.	
<b>VALIDATION DE LA FORMATION</b>	<b>V – METHODOLOGIE DE TRAVAIL</b> - Analyse de risque (identification et analyse du risque) - Spécification des éléments de sécurité - Audit de conformité
Attestation de formation professionnelle	
<b>DUREE</b>	
2 jours (14 heures)	